

INVITATION

À : Aux membres de l'instance locale de perfectionnement (ILP) de chaque établissement

DE : Sébastien Vincent, conseiller au primaire, Karine Sue Blais et Yannick Pelletier, membres du Comité central de perfectionnement (SEOM)

OBJET : Nouvelle formation ILP

Le 21 février 2018

Le SEOM est fier de proposer une toute nouvelle formation portant sur l'Instance locale de perfectionnement (ILP)! Savez-vous que cette dernière est prévue dans le contrat de travail? Quelles sont ses responsabilités? Comment bien faire fonctionner cette instance fondée sur le consensus?

Cette nouvelle formation propose entre autres de :

- comprendre le budget perfectionnement dédié à l'ILP et les clauses du contrat de travail traitant du perfectionnement;
- réfléchir aux règles de fonctionnement de l'ILP;
- parcourir le Rapport des activités de l'ILP à produire chaque année;
- répondre à vos questions concernant le fonctionnement de cette instance.

DATE

- Jeudi 22 mars 2018, 9 h à 16 h. Prise des présences et remise des documents à partir de 8 h 30.

LIEU

- SEOM, 1, rue Provost, Lachine, Salle Laure-Gaudreault, 3^e étage

IMPORTANT

- **Apportez si possible les règles de fonctionnement (régie interne) de votre ILP.**

Nombre de places limitées : cohorte de 30 personnes, un maximum de deux membres de l'ILP par établissement sera accepté. S'il reste des places disponibles, nous pourrions accommoder d'autres personnes.

Cette formation étant offerte sur temps de libération, il importe de respecter le délai d'inscription afin de garantir votre place et votre libération.

INSCRIPTION : (514) 637-3548 ou c.harvey@seom.qc.ca

Au plus tard le vendredi 16 mars 2018, 16 h

Au plaisir de vous y retrouver,

Sébastien Vincent

Conseiller au primaire

Responsable du dossier perfectionnement au SEOM

Karine Sue Blais

Membre du Comité central de perfectionnement

Yannick Pelletier

Membre du comité central de perfectionnement

(verso)



Syndicat
de l'Enseignement
de l'Ouest
de Montréal

Trajet pour se rendre au SEOM

Direction 20 Ouest jusqu'à la sortie 63 (1^{re} avenue — av. Dollard — Pont H.-Mercier). Sortir immédiatement à av. Dollard – 1^{re} avenue. Au troisième feu de circulation (1^{re} avenue) tourner à gauche jusqu'à la rue Provost puis tourner à gauche et dépasser la rue Georges V jusqu'au stationnement.

Direction 20 Est sortir à la 1^{re} avenue tourner à droite jusqu'à la rue Provost puis tourner à gauche et dépasser la rue Georges V jusqu'au stationnement.

Autobus : de la station de métro Angrignon ou de la Gare Dorval, prendre la **195** jusqu'à l'intersection Georges V et William McDonald, marcher sur la rue Georges V jusqu'à la rue Provost, tourner à droite jusqu'au stationnement.

Autobus : de la station de métro Lionel-Groulx ou de la Gare Dorval, prendre la **191** jusqu'à l'intersection 1^{re} av. et Provost, marcher sur la rue Provost jusqu'au stationnement.